



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 4 août à 19 h 30, par visioconférence, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis 55, rue des Dériveurs, et désigné sous le numéro de lot 4 743 504.

La dérogation vise à régulariser la superficie d'un garage détaché de 46,1 mètres carrés alors que le règlement exige une superficie maximale de 44,4 mètres carrés. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, tous résident(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à transmettre par écrit leurs questions et/ou commentaires sur la présente demande de dérogation mineure par le biais de la [consultation écrite](#) prévue à cette fin, laquelle peut être consultée sur le site internet de la Ville.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17^e jour de juillet 2020.

Jacques Arsenault
Greffier